

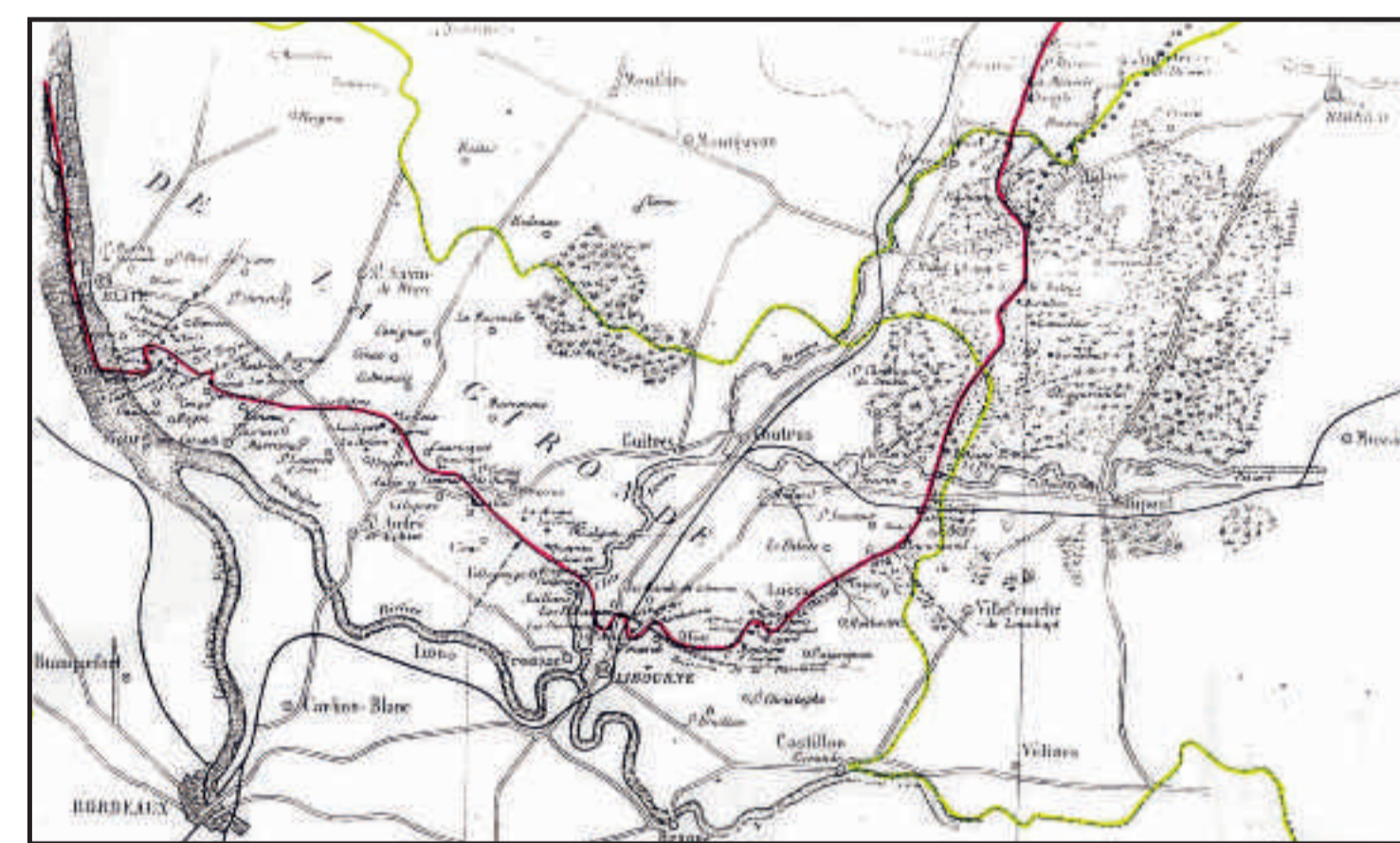
# LE GABAYE :

## Où le parle-t-on ?



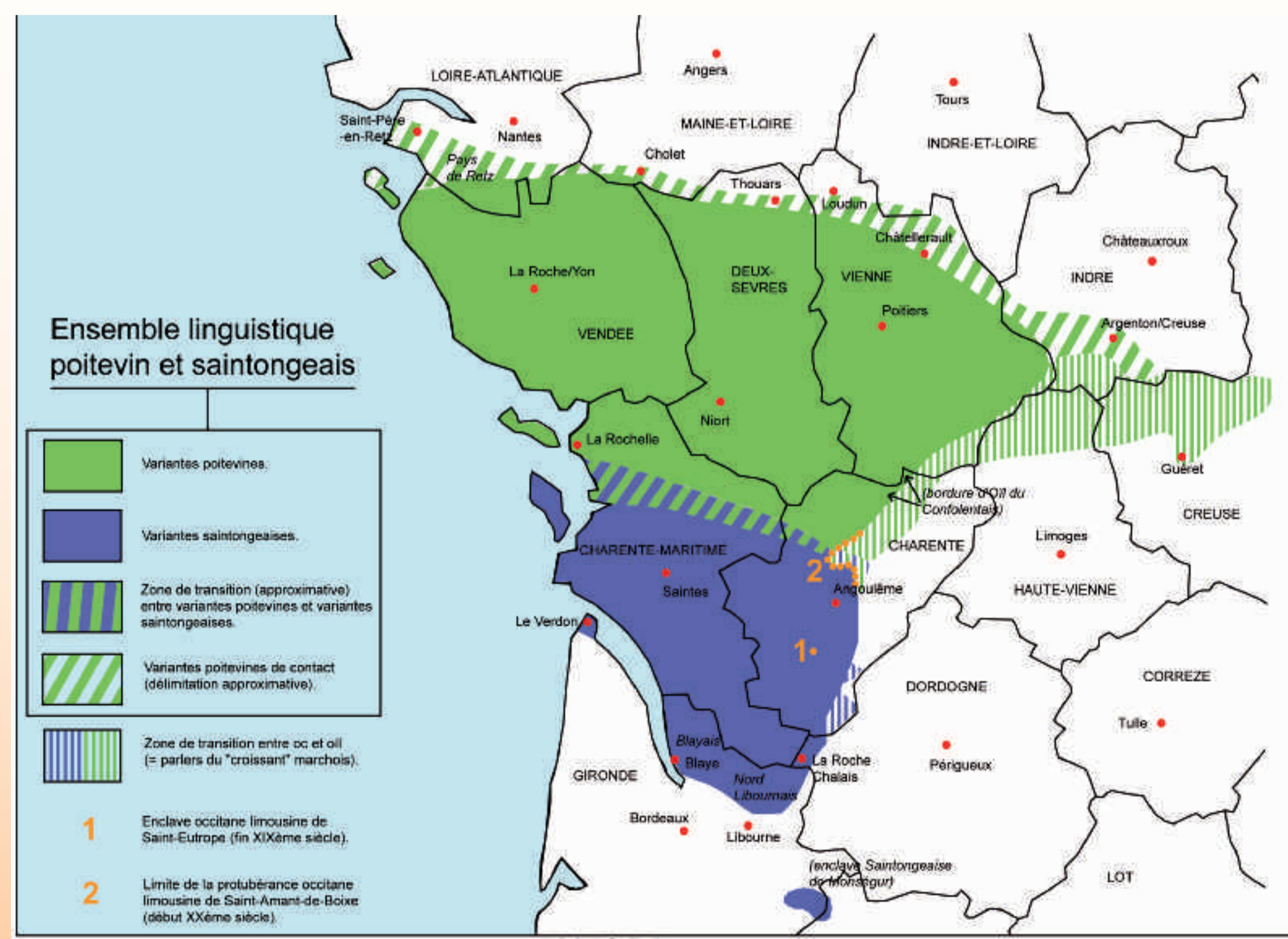
On parle **gabaye** dans le **Blayais** et le **nord Libournais**.  
On peut y associer l'enclave **gabatje** ou **gabatche** du **Verdon**  
et l'enclave **gavache** ou **gabache** de **Monségur**.

Le pays gabaye comprend la quasi-totalité du Blayais et la moitié nord du Libournais : la totalité des cantons de Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye, Saint-Savin et Guîtres, la quasi-totalité du canton de Coutras, la moitié nord du canton de Lussac et l'extrémité nord des cantons de Bourg, Saint-André-de-Cubzac, Fronsac et Libourne. L'ensemble, avec les deux enclaves, constitue la Gironde saintongeaise.



Carte de la limite des parlers gabayes (tirée de : Ch. De Tourtoulon, O. Bringuier, Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl, 1876.) La limite entre parlers saintongeais (gabayes) et occitans est tracée en rouge ; les tracés jaunes sont les limites de départements.

Le **gabaye** (comme le **gabatje** ou **gabatche** du Verdon et le **gabache** ou **gavache** de Monségur) fait partie de la **zone saintongeaise** (en violet), elle-même incluse, avec la **zone poitevine** (en vert), dans le **domaine linguistique poitevin et saintongeais** (violet + vert).



« Le dialecte saintongeais offre un intérêt tout particulier, à cause de sa position intermédiaire entre les idiomes du midi et ceux du nord, entre la langue d'oc et la langue d'oïl [...]. En effet, passez la Gironde ou la Dordogne, entrez en Périgord ou en Limousin, vous êtes, au moins pour le langage, en pays étranger [...] vous entendez les chants du midi : au contraire, traversez le Poitou [...] l'idiome est à peu près le même que celui de la Saintonge ; arrivez à la Loire, vous voilà en pleine langue française ». (Pierre Jônain, Dictionnaire des patois saintongeais, 1869.)



« En résumé, le langage [du Médoc] appartient à la langue d'oc, dialecte gascon, sous-dialecte bas-médocain ; celui [de la pointe gabaye du Médoc : Le Verdon] à la langue d'oïl, dialecte poitevin, sous-dialecte saintongeais. » (Ch. De Tourtoulon, O. Bringuier, Étude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl, 1876.)

Au sein de l'ensemble des parlers d'oïl, le saintongeais, comme le poitevin, n'ont pas chacun une existence isolée, mais font partie d'un ensemble linguistique d'entre Loire et Gironde, associant saintongeais et poitevin. Cet ensemble linguistique poitevin et saintongeais, ou langue poitevine saintongeaise\*, fait partie du groupe des langues d'oïl, mais se distingue tout de même par ses fortes affinités d'oc.

\* Au XIX<sup>ème</sup> siècle on rencontre souvent, dans la littérature spécialisée, l'appellation « poitevin » pour l'ensemble des parlers poitevins et saintongeais. C'est au milieu de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle que l'appellation « poitevin-saintongeais » a été créée pour recouvrir l'ensemble de ces parlers, tout en identifiant ses deux principales constituants. Cette dénomination « poitevin-saintongeais » ne doit pas être assimilée avec la « graphie normalisée du poitevin-saintongeais », tant il est vrai que langue et orthographe ne sont pas synonymes...